

# Honorabilité

## Cette page est amenée à évoluer suite aux dernières demandes de correctifs.

Une nouvelle saison commence et avec elle la saisie des nouvelles licences 2022, avec comme nouveauté la vérification de l'honorabilité de tous les encadrants et dirigeants de nos clubs qui sera faite par le ministère des sports.

Par **encadrant**, nous entendons : dès le GP-N4, tous les niveaux d'enseignement quelque soit la commission, les juges et arbitres, les entraîneurs **et toute personne encadrant des mineurs**.

Par **dirigeant**, les présidents, trésoriers et secrétaires, ainsi que les gestionnaires ou exploitants de SCA.

Au moment de la prise de licence, ces derniers doivent être informés que leur honorabilité va être vérifiée par les services de l'état. Les encadrants qui ne souhaitent pas se soumettre à cette obligation ne pourront plus encadrer.

Les nouveaux éléments obligatoires à renseigner pour leur prise de licence 2022 sont les suivants :

### NOM DE NAISSANCE

[nom-de-naissance.jpg](#)  
Image dont le type est inconnu

### LIEU DE NAISSANCE

en France :

[lieu-de-naissance.jpg](#)  
Image dont le type est inconnu

En cliquant sur "en France", deux champs supplémentaires s'affichent. A la saisie du code postal, une liste de villes vous est proposée dans le menu déroulant "ville de naissance" et vice versa.

à l'étranger :

[lieu-de-naissance-etrange.jpg](#)  
Image dont le type est inconnu

En cliquant sur "à l'étranger", il vous faudra saisir manuellement la ville de naissance du licencié et le pays correspondant.

## ADRESSE POSTALE

[adresse-postale.jpg](#)

Image not found or type unknown

Désormais la saisie du code postal génère automatiquement la ville ou la liste de ville correspondante. Depuis cette mise à jour, il vous faudra donc resélectionner la ville de résidence du licencié. Parfois, la réécriture du code postal est nécessaire pour la liste soit régénérée.

## INFOS HONORABILITÉ

[info-hono.jpg](#)

Image not found or type unknown

encadrant :

[encadrant.jpg](#)

Image not found or type unknown

Si encadrant (tout licencié ayant un niveau d'encadrement ou étant amené à encadrer), activer le bouton correspondant. En parallèle, il vous faudra cocher la case indiquant que le licencié a bien été informé et a compris l'objet du contrôle.

**Tous les titulaires d'un niveau d'encadrant, juge, arbitre, etc... seront automatiquement identifiés comme "encadrant (EDU)" dans la base de données. Toutefois, nous vous invitons à vérifier l'information et à vous assurer que pour toute notion d'encadrement, la case correspondante soit cochée dans la fiche du licencié.**

exploitant :

[exploitant.jpg](#)

Image not found or type unknown

Si exploitant (président, secrétaire ou trésorier), activer le bouton correspondant. En parallèle, il vous faudra cocher la case indiquant que le licencié a bien été informé et a compris l'objet du contrôle. Les présidents de clubs et dirigeants de structures commerciales seront préalablement identifiés dans le système. **Toutefois, nous vous invitons à vérifier l'information et à vous assurer que pour les présidents, dirigeants, trésoriers et secrétaires, la case correspondante soit cochée dans la fiche du licencié.**

[refus-contrôle.jpg](#)

Image not found or type unknown

Si le licencié refuse de se soumettre au contrôle d'honorabilité, vous devrez activer le bouton "refuse le contrôle d'honorabilité". Le licencié ne sera pas autorisé à encadrer. La mention apparaîtra dans sa fiche sur <https://monclub.ffessm.fr> et sur sa fiche info lors du scan de sa carte.

---

Revision #5

Created Fri, Sep 17, 2021 1:17 PM by [Bertrand](#)

Updated Tue, Sep 21, 2021 2:00 PM by [Bertrand](#)